

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le

ID : 053-215302712-20260907-D_26_09_08-DE

2026/227bis



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 07 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Date de la convocation
02 septembre 2026

Vote
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération. Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Date d'affichage
09/09/2026

Date de réception en
s/Préfecture
09/09/2026

L'an 2026 et le 7 septembre à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAINES-LA-JUHEL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de la mairie de VILLAINES-LA-JUHEL sous la présidence de Éric BRÉHIN, Maire.

Présents : Éric BRÉHIN, Frédéric BARRÉ, Aurélie JARRY, Michel ROULAND, Romain BARBIER, Cécile CHOPIN, Paul MAHÉRAULT, Liliane ÉDON, Ellen SCHMITT, Nicole JANVIER, Marina FURON, Nathalie LEROUX, Gwénola NIZAN, Virginie MEUNIER, Gwénaél BOURG, Élodie POTTIER, Bastien DUTERTRE, Alain BERG.

Excusés ayant donné procuration : Bernard PENNETEAU pouvoir à Cécile CHOPIN, Pascal BOURGAULT pouvoir à Éric BRÉHIN, Étienne PAILLARD pouvoir à Nicole JANVIER, Benoît PERRIER pouvoir à Bastien DUTERTRE, Sandra MARCK pouvoir à Alain BERG.

A été nommé secrétaire : Bastien DUTERTRE

D-26-09-08

Contrat de gaz pour les bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société ENGIE propose à la commune un contrat de vente de gaz pour les quatre sites suivants :

- **Groupe scolaire,**
- **Centre socio-culturel,**
- **Salle de tennis,**
- **Salle polyvalente.**

Il est ainsi proposé de conclure le contrat pour une durée de **quinze mois, avec effet du 01/10/2026 au 31/12/2027.**

La consommation annuelle de référence (CAR), débit compteur, profil de consommation et tarif d'acheminement des points de livraison est de :

- **Groupe scolaire : 87,430 MWh**
- **Centre socio-culturel : 70,343 MWh**
- **Salle de tennis : 12,743 MWh**
- **Salle polyvalente : 0,445 MWh**



- Les tarifs proposés sont les suivants :
- **Groupe scolaire : abonnement de 178,67 €/mois + taxes et contributions (48,62 €/an+16,66 €/an),**
 - **Centre socio-culturel : abonnement de 146,95 €/mois+ taxes et contributions (48,62 €/an +16.66 €/an),**
 - **Salle de tennis : abonnement de 40,04 €/mois + taxes et contributions (48,62 €/an + 16.66 €/an),**
 - **Salle polyvalente : abonnement de 5,22 €/mois + taxes et contributions (14,21 €/an + 16.66 €/an).**
- **Prix du MWh : 98.43 €.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- D'APPROUVER les termes du contrat de vente de gaz à passer avec la société ENGIE tel qu'indiqué ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou le 1er adjoint, à signer ledit contrat, les mandats et les diverses pièces se rapportant à cette décision.

Pour copie certifiée conforme
VILLAINES-LA-JUHEL, le 09 septembre
2026

Le Maire,
Éric BRÉHIN

Le Secrétaire de Séance,
Bastien DUTERTRE

Dans les deux mois à compter de la publication et/ou notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits :
un recours gracieux, adressé auprès du Maire de Villaines-la-Juhel - 10 rue Gervaiseau - 53700 Villaines-la-Juhel,
un recours contentieux, adressé au Président du Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cédex 01.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de l'arrêté contesté (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux).